

Projet portant sur l'exploitation d'une cellule
d'enfouissement de sols contaminés à
Mascouche

MRC Les Moulins

6212-06-003

Par courrier et par télécopieur : 418 644-8222

Québec, le 10 décembre 2009

Monsieur Jean-François Bourque
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Service des projets industriels et en milieu nordique
675, boul. René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (QC) G1R 5V7

**Objet : Projet d'exploitation d'une cellule d'enfouissement de sols contaminés à
Mascouche**

Monsieur,

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée de l'examen du projet en titre a pris connaissance des objections que vous avez exprimées par écrit au sujet de la confidentialité des deux documents transmis le 9^e décembre 2009 afin de répondre à la question de la commission concernant la photo aérienne du site, transmise le 19 novembre dernier.

Comme vous le savez, la commission d'enquête est astreinte au respect des règles de l'équité procédurale. Par conséquent, avant de rendre une décision qui pourrait avoir pour effet de rendre publiques, en tout ou en partie, des informations que vous considérez confidentielles, la commission souhaite vous permettre de compléter la démonstration du préjudice que vous alléguiez. Si certains passages seulement desdits documents revêtaient un caractère qui serait selon vous légitimement confidentiel, la commission vous prie de bien les identifier.

La commission vous accorde jusqu'au jeudi 17 décembre, 17 heures, pour fournir les explications demandées. Par la même occasion, la commission vous informe qu'à défaut de répondre à la présente demande de précision dans le délai imparti, elle rendra sa décision à partir des arguments que vous avez exprimés dans votre document du 9^e décembre 2009 au soutien de votre demande de confidentialité.

.../2

Pour terminer, dans l'éventualité où la commission déciderait de rendre public le contenu du document ou des parties de celui-ci malgré vos objections, la commission fixera, dans sa décision, un délai de façon à permettre à votre ministère d'exercer un recours en justice s'il l'estime opportun.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La présidente de la commission d'enquête

Original signé

Anne-Marie Parent